

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Identifiant Unique : 0492439N

Tél : 70 135 000 – **Fax :** 71 767 300

L'ATL est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 15/10/2024

**Note d'opération relative à l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse de l'emprunt obligataire « ATL 2024-2 » de 20 000 000 Dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 Dinars émis par Appel Public à l'Epargne
Prix d'émission : 100 Dinars**

| Durée | Taux d'intérêt | Amortissement annuel |
|-------|----------------|--|
| 5 ans | 10,35% | Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année |

La présente émission est notée « BBB+ (EXP) (tun) »* par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 11/11/2024

Visa **N° 24 / 1138** du **18 NOV. 2024** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité relatifs aux 4^{ème} trimestre 2024 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2025. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

M. Faker MTIMET, Directeur du contrôle de gestion

ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène

Tél : 70 135 088 – **Fax :** 71 767 300

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération



BNA Capitaux

Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac

Tél : (+216) 71 139 500 **Fax :** (+216) 71 656 299

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « ATL 2024 » enregistré par le CMF en date du **18 NOV. 2024** sous le n° **24 / 007** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 4^{ème} trimestre 2024 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2025.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence « ATL 2024 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL, Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A Les jardins du lac II – Les berges du lac – 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 4^{ème} trimestre 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/01/2025.



Novembre 2024

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2024-2 » | 3 |
| CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION..... | 6 |
| CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION..... | 7 |
| 2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION..... | 7 |
| 2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission..... | 7 |
| 2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission..... | 7 |
| 2.1.3. Période de souscription et de versement..... | 7 |
| 2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public..... | 8 |
| 2.1.5. But de l'émission..... | 8 |
| 2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS..... | 8 |
| 2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres | 8 |
| 2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement..... | 9 |
| 2.2.3. Date de jouissance des intérêts :..... | 9 |
| 2.2.4. Date de règlement | 9 |
| 2.2.5. Taux d'intérêts..... | 9 |
| 2.2.6. Intérêts..... | 9 |
| 2.2.7. Amortissement et remboursement | 9 |
| 2.2.8. Amortissement de l'emprunt..... | 10 |
| 2.2.9. Prix de remboursement | 10 |
| 2.2.10. Paiement..... | 10 |
| 2.2.11. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)..... | 10 |
| 2.2.12. Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt | 11 |
| 2.2.13. Garantie | 11 |
| 2.2.14. Notation de l'emprunt..... | 11 |
| 2.2.15. Notation de la société | 12 |
| 2.2.16. Mode de placement | 12 |
| 2.2.17. Organisation de la représentation des porteurs des obligations | 12 |
| 2.2.18. Fiscalité des titres..... | 12 |
| 2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX..... | 12 |
| 2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires | 12 |
| 2.3.2. Marché des titres | 13 |
| 2.3.3. Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing | 13 |
| 2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige..... | 13 |
| 2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire | 13 |
| BULLETINS DE SOUSCRIPTION..... | 14 |

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2024-2 »

L'emprunt obligataire « ATL 2024-2 » est émis pour un montant de 20 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Il est réparti en deux catégories qui se présentent comme suit :

| Durée | Taux d'intérêt | Amortissement annuel |
|-------|----------------|--|
| 5 ans | 10,35% | Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année |

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2024-2 »

Montant : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars.

Nominal : 100 dinars par obligation.

Nombre d'obligations à émettre : 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations. Le nombre d'obligations sera défini ultérieurement, en fonction du montant collecté.

Forme des obligations : Nominative.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/01/2025** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/01/2025** et ce même en cas de prorogation de date.

Durée : Les obligations sont émises pour une période totale de **5 ans**

Durée de vie moyenne : Trois (3) ans.

Duration: 2,650 années .

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un seul taux d'intérêt :

Catégorie A: 10,35% ;

Taux de rendement actuariel : 10,35% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Amortissement : Toutes les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant et ce, par un cinquième de la valeur nominale, soit 20D par obligation. Cet amortissement commencera à la première année et l'emprunt sera amorti en totalité le **27/01/2030**.

Souscriptions et versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **09/12/2024** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants (AFC), Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

Clôture des souscriptions : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **09/12/2024** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **27/01/2025**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000D) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/01/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/01/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/02/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **27/01/2026**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **27/01/2026**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Régime fiscal : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2024-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA CAPITAUX, Intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **11/11/2024**, la note provisoire à long terme « **BBB+(EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2024-2** » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'Intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Notation de la société : En date du **15/10/2024**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la société à **BBB + (tun)** avec perspective d'évolution stable et la note nationale court terme à **F2 (tun)**.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse - BNA Capitaux de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ATL 2024-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **ATL 2024-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations : Droit commun régissant la représentation des obligataires.

CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1. Responsable de la note d'opération :

M. Zouheir TAMBOURA
Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

1.2. Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

M. Zouheir TAMBOURA
Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease



1.3. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente note d'opération. »

BNA CAPITALUX
Le Directeur Général
Monsieur Slim EL MEMMI



1.4. Responsable de l'information :

La notice légale est publiée au JORT n° 136 du 22/11/2024

 **Conseil du Marché Financier**
N° 284 n°/ 1138 du 18 NOV. 2024
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Nom: Salah ESSAYE



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Arab Tunisian Lease réunie le **25/04/2024** a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/08/2024** a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD et a délégué à la Direction Générale le pouvoir pour en fixer les conditions et les modalités d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **06/11/2024** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD selon les conditions suivantes :

| Durée | Taux d'intérêt | Amortissement annuel |
|-------|----------------|--|
| 5 ans | 10,35% | Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année |

2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 20MD susceptible d'être porté à 40MD divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « **ATL 2024-2** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt obligataire « **ATL 2024-2** » est de 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars. Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 165 000 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 25 000 dinars, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 8 250 dinars¹ hors taxes, les frais de Tunisie Clearing sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 17 163 dinars hors taxes et les frais divers 2 000 dinars, soit un total de frais approximatif de 217 413 dinars et un produit net de l'emprunt de 19 782 587 dinars.

| (en Dinars) | Global | Par obligation |
|----------------------------|-------------------|----------------|
| Produit brut | 20 000 000 | 100,000 |
| Frais globaux ² | 207 413 | 1,037 |
| Produit net | 19 782 587 | 98,913 |

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **09/12/2024** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **27/01/2025**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000D) est intégralement souscrit.

¹ L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération interviendront au 4^{ème} trimestre 2024

² Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 20MD (sauf en ce qui concerne les commissions sur émissions nouvelles revenant au CMF calculées sur la base de 40MD) et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'emprunt p11).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/01/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/01/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/02/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **09/12/2024** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants (AFC), Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

2.1.5. But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2024 des mises en force qui s'élèvent à 370MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 58,1MD par des emprunts obligataires, 24,9MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de la société.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2024-2 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations .

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/01/2025** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **27/01/2025** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un seul taux d'intérêt fixe de 10,35% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **27 Janvier** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **27/01/2030**.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 DT, le montant total des intérêts serait de 6 210 000 DT.

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année et l'emprunt sera amorti en totalité le **27/01/2030**.

Nombre d'obligations : 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations.

Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars

Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse : 27/01/2025

Date du premier paiement en intérêts : 27/01/2026

Date du premier remboursement en capital : 27/01/2026

Date de la dernière échéance : 27/01/2030

Taux d'intérêt nominal : Un taux fixe de 10,35% brut l'an

Amortissement : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20 dinars par obligation ;

2.2.8. Amortissement de l'emprunt

➤ Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux fixe=10,35%)

| (en Dinars) | | | | | |
|--------------|-----------------|-------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| Année | Valeur nominale | Amortissement | Capital restant dû | Intérêt brut | Annuité |
| 2025 | 20 000 000 | | | | |
| 2026 | | 4 000 000 | 16 000 000 | 2 070 000 | 6 070 000 |
| 2027 | | 4 000 000 | 12 000 000 | 1 656 000 | 5 656 000 |
| 2028 | | 4 000 000 | 8 000 000 | 1 242 000 | 5 242 000 |
| 2029 | | 4 000 000 | 4 000 000 | 828 000 | 4 828 000 |
| 2030 | | 4 000 000 | 0 | 414 000 | 4 414 000 |
| Total | | 20 000 000 | | 6 210 000 | 26 210 000 |

➤ Tableau d'amortissement par obligation (Taux fixe = 10,35%)

| (en Dinars) | | | | | |
|--------------|-----------------|---------------|--------------------|---------------|----------------|
| Année | Valeur nominale | Amortissement | Capital restant dû | Intérêt brut | Annuité |
| 2025 | 100 | | | | |
| 2026 | | 20 | 80 | 10,350 | 30,350 |
| 2027 | | 20 | 60 | 8,280 | 28,280 |
| 2028 | | 20 | 40 | 6,210 | 26,210 |
| 2029 | | 20 | 20 | 4,140 | 24,140 |
| 2030 | | 20 | 0 | 2,070 | 22,070 |
| Total | | 100 | | 31,050 | 131,050 |

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 20 000 000D.

L'ATL s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 20 000 000D.

2.2.9. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.10. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **27/01/2026**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **27/01/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

2.2.11. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,35%** l'an.

2.2.12. Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt

➤ Durée totale

Les obligations sont émises pour une période totale de **5 ans**.

➤ Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations du présent emprunt.

➤ Duration de l'emprunt

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \times F_t / (1 + i)^t}{\sum_{t=1}^T F_t / (1 + i)^t}$$

Où :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt de la période

La duration pour les obligations du présent emprunt est égale à **2,650** années.

2.2.13. Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

2.2.14. Notation de l'emprunt

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **11/11/2024**, la note provisoire à long terme « **BBB+ (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2024-2** » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de notation Fitch Ratings, la note « **BBB+ (EXP) (tun)** » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'Intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

2.2.15. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **15 Octobre 2024** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale à court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de ladite notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings>

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.2.16. Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

2.2.17. Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.18. Fiscalité des titres

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**ATL 2024-2**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse.

2.3.2. Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse BNA CAPITALAUX de demander l'admission de l'emprunt « **ATL 2024-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2024-2**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

BULLETINS DE SOUSCRIPTION

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Identifiant Unique : 0492439N

Objet social : Financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

Emprunt Obligatoire « ATL 2024-2 » de 20 000 000 Dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 Dinars émis par Appel Public à l'Épargne

| Durée | Taux d'intérêt | Amortissement annuel |
|-------|----------------|--|
| 5 ans | 10,35% | Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année |

La présente émission est notée « BBB+(EXP) (tun) » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 11/11/2024

Décision de l'AGO du 25/04/2024

Délibération du Conseil d'Administration du 29/08/2024

Fixation des conditions de l'émission par le Directeur Général en date du 06/11/2024

Visa du Conseil du Marché Financier N° 247/1158 du 18 NOV. 2024

Notice Légale publiée au JORT n° 136 du 22/11/2024

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

| | | | |
|---|---|--------------|-------------|
| Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr | | | |
| Nationalité : | Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport | | |
| N° | Délivrée le: / / | à | |
| Profession/activité : | | | |
| Adresse : | Code postal : | Pays : | Tél : |

| | | | |
|--|---|--|--|
| Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même | | | |
| <input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de: | | | |
| <input type="checkbox"/> Tuteur | | | |
| <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du | et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente. | | |

| | | | |
|---|--------------------------|---------|--|
| Identité du mandant : | | | |
| Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr | Personne morale : | | |
| Nom & prénom : | Raison Sociale | | |
| Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport | Identifiant Unique | | |
| N° | Délivrée le: | à | |

| | | | |
|-------------------------------|---------------------|--------------|-------------|
| Profession / activité : | | | |
| Adresse : | Code postal : | Pays : | Tél : |

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2024-2 » d'une durée de 5 ans à Taux fixe de 10,35% :

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 27/01/2025 seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts sont réglés le 27 Janvier de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 27/01/2025 et sont remboursables annuellement à raison de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL 2024 » et une copie de la note d'opération relative au présent emprunt et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres, formes et catégories d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur.....Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) Obligations d'une durée de 5 ans à Taux fixe 10,35%

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en (1) Gestion libre Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche
Tunis, le

Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Identifiant Unique : 0492439N

Objet social : Financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

Emprunt Obligataire « ATL 2024-2 » de 20 000 000 Dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 Dinars émis par Appel Public à l'Epargne

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

| Durée | Taux d'intérêt | Amortissement annuel |
|-------|----------------|--|
| 5 ans | 10,35% | Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année |

La présente émission est notée « BBB+(EXP) (tun) » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 11/11/2024

Décision de l'AGO du 25/04/2024

Délibération du Conseil d'Administration du 29/08/2024

Fixation des conditions de l'émission par le Directeur Général en date du 06/11/2024

Visa du Conseil du Marché Financier du 24/11/2024 du 18 NOV. 2024

Notice Légale publiée au JORT n° 136 du 22/11/2024

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° _____

Je (nous) soussigné (s)

| | | | |
|---|---|--------------|-------------|
| Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr | | | |
| Nationalité : | Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport | | |
| N° | Délivrée le: / / | à | |
| Profession/activité : | | | |
| Adresse : | Code postal : | Pays : | Tél : |

| | | | |
|--|---|--|--|
| Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même | | | |
| <input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de: | | | |
| <input type="checkbox"/> Tuteur | | | |
| <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du | et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente. | | |

| | | | |
|---|--------------------------|---------|-------|
| Identité du mandant : | | | |
| Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr | Personne morale : | | |
| Nom & prénom : | Raison Sociale | | |
| Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport | Identifiant Unique | | |
| N° | Délivrée le: | à | |

| | | | |
|-------------------------------|---------------------|--------------|-------------|
| Profession / activité : | | | |
| Adresse : | Code postal : | Pays : | Tél : |

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2024-2 » d'une durée de 5 ans à Taux fixe de 10,35% :

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 27/01/2025 seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts sont réglés le 27 Janvier de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 27/01/2025 et sont remboursables annuellement à raison de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL 2024 » et une copie de la note d'opération relative au présent emprunt et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres, formes et catégories d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur.....Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) Obligations d'une durée de 5 ans à Taux fixe 10,35%

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en (1) Gestion libre Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche
Tunis, le

Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »